

REPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

13-140 DE 13 MAI 1993  
DGF/DCGA /MFA  
portant reclassement et nomination de  
Monsieur KIIINDOU Jean Baptiste, Ins-  
tituteur Principal de 4<sup>e</sup> échelon des  
Cadres de la Catégorie A Hiérarchie  
II des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

Vu la Constitution

- (/ la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du statut général de la Fonction Publique;  
(/ le décret n°92/4975/d du 3 Décembre 1992 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-  
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E.  
(actuellement A.B.C.D.) des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des Fonctionnaires;  
(/u le décret 62/198/MF du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n°67/50/MR/BJ du 24 Février 1967 réglémen-  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires; relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-  
tutions de carrière et reclassements notamment en son article  
Aer § 2;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-  
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-  
ments et révisions des situations administratives des agents  
de l'Etat;  
(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets  
financiers des avancements, des reclassements des révisions des  
situations administratives et des titularisations;  
(/u le décret n°92/4975/d du 3 Décembre 1992 portant nomination  
des membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°92/4975/d du 3 Décembre 1992 portant organisa-  
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des Fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n°7339/MESJ/DGF/DCGCE du 26 Décembre 1988  
portant promotion au titre de l'année 1987 de certains Ins-  
tituteurs Principaux des Cadres de la Catégorie A hiérarchie II des  
Services Sociaux (Enseignement) en tête AMBION Jacques;  
(/u l'Arrêté n°4134/DGF/DCGCE du 24 Juillet 1989 Autori-  
sant Certains Fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement)  
déclarés définitivement admis au Concours Professionnel à suivre  
un stage de Formation des Inspecteurs de l'Enseignement Fonda-  
mental du 1er Degré à l'Institut Supérieur des Sciences et de  
l'Education de Brazzaville, en tête : DINGA Virginie Cecile.

D.G.B.

D.GCF.

(/u les résultats du Concours d'Entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education, Formation des Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental du Premier Degré ;

(/u la lettre n° 451/MEFA/DG/DPAA/SE/DFP du 24 Avril 1991 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé.

DECRETE :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 suvisé, Monsieur KIYINDOU (Jean Baptiste), Instituteur Principal de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Mayama (Région du Pool) titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (~~CATIP~~) 1ère Session 1989-1990 délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 3° échelon indice 1010 ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 08 Septembre 1990 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORG et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 13 MAI 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper K O Y O.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORG .....	1
DGFP/DGC .....	3
DEFP/BST .....	2
DGB .....	3
DGCF .....	2
MEPS .....	2
DOSSIERS .....	2
INTERESSE .....	1
SGG/BC .....	2